

Délibération n° 25-026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Objet de la délibération

Modification de la délibération

n° 23-080 du 26 juin 2023 – Immobilier

terroir de Le Cateau Cambrésis – Aliénation de la parcelle
YV 40 au profit de Monsieur PAMART Fabrice.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiert, Mme Dominique
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse,
Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mr
Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy,
Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier
Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine
Cagnard donne procuration à Mme Dominique
Cardon.**

Par délibération n° 23-080 du 26 juin 2023, le Conseil d'Administration avait accepté avec 13 voix pour et
une voix contre la vente de la parcelle de terre cadastrée YV 40 de **94a 70ca** sis Lieu-dit « Le Fonds de
Saulchoit » (59360) sur le terroir de Le Cateau Cambrésis **au prix de 631.00€ soit 6 500.00€ l'hectare au
profit de Monsieur PAMART Fabrice.**

**Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier la délibération n° 23-080 du 26 juin 2023 comme
suit en gras :**

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis :

- De la parcelle de terre cadastrée YV 40 de **94a 70ca** sis Lieu-dit « Le Fonds de Saulchoit » (59360).

Cultivée par Monsieur PAMART Fabrice domicilié, 28 Rue Fontellaye D (59360).

Monsieur PAMART Fabrice souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **6 156.00€ soit 6 500.00€** l'hectare pour la parcelle cadastrée YV 40 de **94a 70ca** sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré avec 13 voix pour et une voix contre :

- Accepte la vente à Monsieur PAMART Fabrice de la parcelle :
 - YV 40 de **94a 70ca** sur le terroir de Niergnies au prix total de **6 156.00€ (six mille cent cinquante six euros)**.
- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.
- Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT

D'accepter la modification de la délibération n° 23-080 du 26 juin 2023 l'aliénation de la parcelle YV 40 de 94a 70ca sis Lieu dit « Le Fonds de Saulchoit » (59360) sur le terroir de Le Cateau-Cambrésis au prix de 6 156.00€ (six mille cent cinquante six euros) soit 6 500.00€ l'hectare au profit de Monsieur PAMART Fabrice domicilié, 28 Rue Fontellaye Déjardin à Le Cateau-Cambrésis (59360).

De dire que les autres points de la délibération précitées restent inchangés

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

